



NEWS

## RECENSEMENT 2023 – DU 19 JANVIER AU 25 FÉVRIER

Cette année, Mantes-la-Jolie réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. Une partie des logements et des habitants seront recensés du 19 janvier au 25 février 2023.

Publié le 08 décembre 2022

Dans notre commune, le recensement a lieu tous les ans. **Chaque année, un échantillon différent de la population est recensé.**

Si vous en faites partie, une lettre sera déposée dans votre boîte aux lettres.

Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice d'information soit dans votre boîte aux lettres soit en mains propres.

Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser.

**Ce document est indispensable pour vous faire recenser, gardez-le précieusement.**

Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés, c'est aussi plus responsable pour l'environnement.

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur.

**Pour en savoir plus** sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site

[le-recensement-et-moi.fr](https://le-recensement-et-moi.fr/) (<https://le-recensement-et-moi.fr/>)

.